



Systeme D

Le journal de l'Association Nationale des Candidats
aux Métiers de la Science Politique (ANCMSP)

N°25
décembre 2010

Au sommaire

**L'ANCMSP par ses ancien-ne-s
président-e-s**

Page 2

**Postes : notre suivi de la session
2010**

Pages 4-9

**Le recrutement dans les autres
disciplines**

Page 10

La charte s'offre un lifting

Pages 10-11

**ANR : pas de bras, pas de
chocolat ?**

Pages 11-12

**Le contrat doctoral, ça donne
quoi ?**

Pages 13-14

**Ministère : le CDHSS a fait son
rot**

Pages 14-15

Discipline : ménage à trois

Page 16

Systeme D

c/o Université de Paris I
Département de science politique
17, rue de la Sorbonne
75231 Paris cedex 05

Directeur de la publication

Élise Demange

Secrétariat de rédaction

bureau@ancmsp.com

Rédaction

Lorenzo Barrault, Damien Boone, Élodie Bordat, François Briatte, Élise Demange, Clément Desrumaux, Mailys Gantois, Alexandre Hobeika, Grégory Hù, Émilien Julliard, Adrien Mazières-Vaysse, Marième N'Diaye, Thomas Rouquette, Gaël Villeneuve

Conception graphique

Pierre Marly

Quinze ans d'amour de la science

Le chercheur est parfois amené à se rendre aux archives pour y trouver, derrière une couche de poussière et au milieu de cartons à l'odeur de hangar un document crucial pour l'avancée de son travail de recherche. L'ANCMSP a bien de la chance, pas d'archéologie, pas de pièces énormes en périphérie de la périphérie de la capitale. Non, pour ses archives, l'ANCMSP n'a qu'à ouvrir son navigateur web¹.

C'est une lettre ouverte publiée dans *Politix* qui annonce l'assemblée générale constitutive de ce qui s'appelait à l'époque l'Association Nationale des Candidats à l'Enseignement de la Science Politique, l'ANCESP en somme. Un sigle facile à retenir mais relativement étroit quant aux débouchés de la discipline.

Que nous dit cette lettre ouverte ?

Elle débute sur la transparence qui n'est pas le fort du recrutement dans le supérieur. Les postes (rares !) sont parfois « à moustaches » (sous fléchages) et les procédures limitent l'ouverture effective du poste. Les coûts financiers du tour de France (des Jeunes Chercheurs, pas des cyclistes) sont colossaux : il faut imprimer les thèses, les articles, acheter des billets de train ou d'avion, pour au final avoir un accueil... comment dire... froid ? Non, en fait, on ne peut pas parler d'un accueil. Elle s'achève sur un début de code de conduite pour rendre les recrutements plus transparents, respectueux et justes.

Diable cette lettre à 15 ans ? On la croirait écrite hier !

La transparence, si elle s'est améliorée, est toujours un peu limitée dans certains sites où la discipline est encore ancrée dans une logique féodale, un logique qui ne connaît donc pas la civilisation des mœurs ! En 2010, les fléchages de postes ont pénalisé nombre de candidats, et d'importants efforts sont toujours à faire quant aux auditions, particulièrement contre les chevauchements. Les coûts aussi restent élevés et l'informatique ne

¹ « Réservoir profs », http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/polix_0295-2319_1995_num_8_30_2083

permet pas encore de les réduire. L'informatique ? A moins que ce ne soit un manque de bonne volonté ? Dans ce numéro, l'ANCMSP présente une nouvelle charte du recrutement signée par l'AECSP et l'AFSP pour encadrer les pratiques de recrutement.

Le recrutement n'est malheureusement pas la seule chose qui aille de travers : effets pervers de l'ANR (qui soumet les plus précaires aux aléas de la recherche par projet), dysfonctionnements dans la mise en place des contrats doctoraux... Et pendant ce temps, le ministère charge un conseil de développer les sciences sociales, et de pondre un rapport pour rien...

Si les enjeux restent les mêmes qu'hier, le contexte actuel appelle à être encore plus vigilants, nous le rappellent les ancien-ne-s président-e-s de l'ANCMSP témoignant dans ce numéro anniversaire.

En 2025, la charte aura 15 ans. Espérons que ce petit jeu de la comparaison ne soit alors plus d'actualité ! ■

Retrouvez-nous sur Internet ! www.ancmsp.com

L'ANCMSP par ses anciens-président-e-s

Pour les 15 ans de l'ANCMSP, le bureau a voulu donner la parole à ses anciens présidents. D'où vient leur engagement ? Quels sont les dossiers qui les ont les plus marqués ? Quels conseils donner aux (nouveaux) candidats au métier ? Si l'on peut regretter que seul les plus « récents » des « anciens » présidents aient répondu à notre appel, ces quelques témoignages se ressemblent sur un point : on rentre au bureau par conviction, on s'y bat contre la précarité et on en ressort, presque toujours, plus combatif. Les conseils des anciens présidents aux doctorants – « faire autre chose », « bien peser le pour et le contre », « se faire des amis en dehors du milieu universitaire » – incitent à ne pas tout miser sur le milieu académique : un conseil judicieux, mais aussi un révélateur de l'état du marché du travail universitaire. Et en filigrane, apparaît une facette de l'histoire contemporaine de la discipline.

Nicolas Hubé (président 2003-2004)

Quelles sont les raisons qui vous ont motivé à rentrer au bureau de l'ANCMSP ?

J'ai commencé ma thèse à la fin de l'année 2000 et je suis entré au bureau en 2001. La principale raison de cet engagement, c'est que mon entrée en thèse a été un moment d'apprentissage du fonctionnement universitaire. Je n'ai pas obtenu de financement, il y avait des conflits avec les juristes de Strasbourg, pas mal d'autres problèmes concrets... Par chance, Strasbourg était un réseau d'anciens et d'actifs de l'ANCMSP très engagés qui m'ont initié au fonctionnement associatif. On était une bande de gauche, pleine d'illusions sur l'enseignement et la recherche.

Comment définiriez-vous les principales missions de l'association ?

Au départ, la mission principale était de clarifier les procédures de recrutement, de lutter contre le localisme, d'organiser un suivi des campagnes et de mettre en place une « Charte des recrutements ». Ce rôle là a toujours été bien assumé par l'ANCMSP. En même temps, les missions se sont transformées avec le temps. L'association a collaboré avec l'AESCP et l'AFSP pour la science politique ; avec la CJC pour les réseaux nationaux de doctorants. Au début, par exemple, on devait négocier des temps de parole au Congrès de l'AFSP, et puis ça s'est institutionnalisé. La seconde mission était de faire reconnaître l'existence du doctorat non seulement comme diplôme, mais aussi comme une expérience professionnelle : les doctorants sont des chercheurs avant d'être des étudiants. La troisième mission, c'est de faire valoir les intérêts des doctorants en SHS au niveau national, via la CJC notamment. C'était concomitant des « États Généraux de la Recherche » en 2003-2004 face aux réformes de casse de la recherche et de l'université. Ces États généraux ont donné naissance à SLR, et le bureau était très impliqué dans ceux-ci ayant en particulier une représentante (Hélène Combes) au comité de pilotage de ces États gé-

néraux... C'était très coûteux en investissement, mais ça a été fédérateur pour le bureau.

Quels ont été pour vous les dossiers les plus marquants ?

Ceux que je viens d'évoquer : les États Généraux de la Recherche, la refonte du Système D, la Charte du Recrutement et les négociations avec l'AFSP, l'investissement à la CJC. Le plus important pour l'association, c'est que les doctorants soient pleinement considérés comme des enseignants-chercheurs. L'ANCMSP est devenue une association incontournable au sein de la discipline, notamment via notre liste de diffusion : un outil à la fois professionnel et militant.

Comment envisageriez-vous le travail de l'association dans le contexte post-LRU ?

Les procédures de recrutement risquent de se complexifier, la difficulté de l'association va être dans ce contexte de continuer à assurer une certaine transparence dans les recrutements. Même s'il n'y a pas eu de gros problèmes pour l'instant, certains sites de recrutement – toujours les mêmes – posent des problèmes... Le « fil de l'eau » ne va pas simplifier la donne. Autres enjeux : les contrats doctoraux, les renouvellements d'inscription en thèse, l'attribution des post-doc... Les post-doc deviennent peu à peu un passage obligé pour la carrière, alors que leur mode de recrutement est très opaque.

Avec le recul, quels conseils donneriez-vous aux candidats aux métiers de la science politique ?

Avant tout, de ne pas trop « stratégiser » en se disant qu'il faut publier coûte que coûte, aller à des colloques coûte que coûte... Il vaut mieux surtout faire un bon article que plusieurs moyens. Dans le même genre, ne pas croire qu'aller à l'ANCMSP c'est un plus sur le CV. C'est parfois très coûteux, mais c'est un vrai investissement militant qui nécessite parfois de porter le fer face à de futurs recruteurs.

Que pensez-vous de l'évolution de l'association ?

Ah c'était mieux avant... (rires) ! Plus sérieusement, je suis content que les dossiers soient

poursuivis, que l'association soit toujours une référence dans le milieu. Sur les recrutements, on a fait des émules. Au sein de la CJC, on y est toujours. Même si ce n'est pas facile, c'est un choix très positif, le beau résultat d'un gros travail effectué par mes successeurs. L'ANCMSP remplit son rôle, elle se porte toujours bien.

Magali Boumaza, co-présidente avec Vincent Nguyen (2004-2005)

Quelles sont les raisons qui vous ont motivée à rentrer au bureau de l'ANCMSP ?

J'ai intégré le bureau de l'ANCMSP lors de l'AG de juin 1997, à la demande de certains membres du bureau. Johanna Siméant connaissait mon travail et mes engagements associatifs et syndicaux – j'avais été secrétaire générale de l'UNEF-ID à Strasbourg entre 1993 et 1996. A l'époque l'association était bien jeune : deux ans d'existence, des réunions régulières pour préparer Sytème D. J'ai voulu m'engager au sein de la discipline pour défendre la place des jeunes entrants, militer pour la création de postes. Déjà, à l'époque, des politiques publiques visant à amoindrir les sciences sociales dans le secondaire et à l'université se mettaient sournoisement en place.

Comment définiriez-vous les principales missions de l'association ?

L'ANCMSP réfléchit à l'avenir professionnel des jeunes docteurs en science politique : la démarche peut paraître corporatiste, car n'incluant qu'une discipline [...] mais il s'agit bien *in fine* de faire pression pour obtenir des créations de postes dans le champ académique (université, CNRS). Très rapidement, on s'est dit qu'il fallait actionner un autre levier – tabou à l'époque – les débouchés extra-académiques. 80% des docteurs en science politique n'exercent pas leur métier à l'université ou au CNRS... En partenariat avec l'AFSP, on a lancé conjointement en 2001 un « salon des thèses » qui visait à rendre visible les travaux récemment soutenus. La grande

mission de l'ANCMSP – rendre transparents les recrutements – avait provoqué des réactions chez les titulaires. Certains soutiennent cette initiative, d'autres ne comprennent pas toujours l'intérêt de rendre publics les listes d'auditionnés, les classements, les compositions de commissions de spécialistes ou de rédiger une charte de recrutement avec l'AECS (association des titulaires). La difficulté majeure : les commissions composées de juristes, notamment dans les universités. Là, notre démarche était mal comprise, mal accueillie. On a mis du temps à comprendre les logiques de recrutement (réseaux, ressources, etc.).

Quels ont été les dossiers les plus marquants pour vous ?

Les mobilisations de « Sauvons la recherche » : populaires dans l'opinion publique, nos activités étaient rythmées par le calendrier des États-

généraux, qui devaient se tenir à Grenoble à l'automne 2004. On a passé du temps avec les copains à rédiger des plateformes revendicatives (qu'Hélène Combes défendait dans les instances de SLR). En sciences sociales, on a lancé une pétition « Qui veut tuer les sciences sociales » qui avait recueilli quelques milliers de signatures, dont quelques « pontes » de sociologie, de science politique, d'anthropologie... Un moment d'effervescence !

Comment envisagez-vous le travail de l'association dans le contexte post-LRU ?

Le suivi des recrutements est rendu difficile : les postes « au fil de l'eau » rendent les recrutements moins transparents. On assiste à des « affaires », des refus de valider les classements des comités de sélection par des CA d'université pour des motifs qui ne sont pas toujours clairs. Je pense que le travail n'est pas aussi aisé et en même temps du point de vue de la discipline il me semble aujourd'hui que l'ANCMSP tient une place importante au sein des 3 associations disciplinaires et que trouve important qu'une association de non titulaires, de précaires, de doctorants ait son mot à dire, soit écoutée dans la discipline, ce n'était pas évident au début. Je pense que certains ne prenaient pas l'association au sérieux mais force est de constater que depuis 15 ans l'ANCMSP a réussi à s'imposer. Notamment, et ce n'est pas rien, par le biais de la liste de diffusion ANCMSP qui, on doit le dire, est LA liste de diffusion de la discipline.

Avec le recul, quels conseils donneriez-vous aux candidats aux métiers de la science politique ?

Il faut bien réfléchir quand on s'engage dans une thèse de doctorat car l'exercice en lui-même est souvent semé d'embûches. Et, surtout, l'après

thèse est difficile à gérer, car les temps d'attente pour être recruté sont bien plus longs que ce qu'on peut croire, ou imaginer. Donc bien se préparer, peser le pour et le contre dans l'engagement d'un travail doctoral et en même temps, c'est exaltant la recherche !

Que pensez-vous de l'évolution de l'association ?
Depuis mon départ à Istanbul, j'admets avoir pris du recul sur les activités de l'association. Je crois que l'association doit pouvoir concilier pugnacité dans ses revendications (je songe notamment au recul sur la question du respect de la charte des recrutements qui me semble-t-il n'est plus très respectée) et un discours de responsabilité qui nous rend crédible auprès de nos interlocuteurs dans la discipline, avec la CJC et les institutionnels.

Enfin, au delà de tout ce qui a été écrit, l'ANCMSP c'est aussi un formidable lieu de sociabilité, il ne faut pas l'oublier !

Joël Gombin (président 2007-2008)

Quelles sont les raisons qui vous ont motivé à rentrer au bureau de l'ANCMSP ?

Comme beaucoup, je suppose, un peu par hasard... Une visite d'Hélène Combes à Aix, un Aixois qui quittait le bureau... et me voilà embriqué !

Comment définiriez-vous les principales missions de l'association ?

Construire, représenter et défendre les intérêts des jeunes chercheurs en science politique et au-delà en sciences sociales. Pour atteindre cet objectif, les moyens sont divers : veille, construction de positions, lobbying, mise en réseau, action revendicative...

Quels ont été les dossiers les plus marquants pour vous ?

Sans doute la loi LRU. Et aussi la revalorisation de l'allocation de recherche, dossier mené par la CJC, et sur lequel – c'est rare ! – nous avons remporté une victoire.

Comment envisagez-vous le travail de l'association dans le contexte post-LRU ?

Il faudra continuer à se battre pour l'accès à l'information, et plus que jamais mettre au jour les rapports de force constitutifs du champ universitaire...

Avec le recul, quels conseils donneriez-vous aux candidats aux métiers de la science politique ?

De faire autre chose ? Blague à part, de réfléchir sérieusement à leur projet professionnel et de vie. On ne se lance pas dans une thèse par défaut.

Que pensez-vous de l'évolution de l'association ?

Je ne suis pas sûr, ni d'être bien placé, ni d'avoir le recul nécessaire pour répondre à cette question... alors, longue vie à l'ANCMSP !

Elise Cruzel (présidente 2006-2007)

Quelles sont les raisons qui vous ont motivée à rentrer au bureau de l'ANCMSP ?

Le bureau m'a contactée pour me proposer d'assister à l'AG et éventuellement de candidater au bureau, en 2004. Je connaissais l'histoire de l'association, j'étais complètement d'accord avec

le travail réalisé et j'étais inscrite sur la liste. Mais je n'étais pas adhérente. J'ai payé ma cotisation pour la première fois cette année là en envoyant un mot d'encouragement au bureau pendant la mobilisation des chercheurs.

À l'époque j'ai transféré sur la liste à plusieurs reprises une revue de presse relative aux mobilisations que je recevais, je ne sais par quel canal d'ailleurs, je suis peut-être passée de ce fait pour une personne « mobilisée ». J'étais en province. J'étais membre d'une association mais dans laquelle je n'étais pas active. J'ai analysé plus tard qu'il s'agissait d'un « transfert d'engagement » en quelque sorte. Si le bureau ne m'avait pas contacté je n'aurais jamais « osé » de moi-même venir à Paris, à l'AG de l'association et encore moins pour candidater au bureau, je me sentais bien trop illégitime.

Comment définiriez-vous les principales missions de l'association ?

Informers et défendre les jeunes chercheurs notamment sur le plan des droits et conditions de travail. Informer et assurer le suivi des postes et recrutements. Se battre sur les créations de postes. Dénoncer encore et toujours (hélas) les situations qui contreviennent à l'égalité des candidats devant les concours... ou certains recrutements/classements disons, « bizarres ». Dénoncer plus fortement les annonces d'emploi « en urgence » qui sont publiées depuis quelques mois sur la liste, relatives à des vacances ou des CDD à temps partiel, destinées aux doctorants ou docteurs sans postes, qui sont donc considérés, dans un relatif et inquiétant silence comme les bouche-trous du système. Suivre les activités CJC, collaborer quand c'est possible/souhaitable avec les associations de titulaires et/ou d'autres disciplines...

Quels ont été les dossiers les plus marquants pour vous ?

Les états généraux de la recherche 2004-2005 et en parallèle la réforme du doctorat : il a fallu débattre au sein du bureau pour savoir ce qu'on en pensait et l'exprimer. C'était dur mais stimulant et enrichissant (et chronophage ! ;-))

Comment envisagez-vous le travail de l'association dans le contexte post-LRU ?

Difficile je pense, notamment sur les postes, à cause d'une moindre transparence des procédures (de mon point de vue). D'une manière générale, je trouve qu'on ne voit pas assez le travail que fait l'association (ce qui est dommage car c'est un énorme boulot).

Avec le recul, quels conseils donneriez-vous aux candidats aux métiers de la science politique ?

Regarder les statistiques de la dernière note du CAS¹ ? Plus sérieusement conserver ou se faire des amis en dehors du milieu universitaire. Compter beaucoup sur soi-même. Saisir les opportunités qui se présentent. Ne pas considérer l'enseignement et la recherche comme seuls débouchés.

Que pensez-vous de l'évolution de l'association ?

Je pense qu'il faudrait peut-être réfléchir sérieusement à un syndicat des jeunes chercheurs. ■

¹ Note de veille n°189 du Centre d'Analyse Stratégique, « Les difficultés d'insertion professionnelle des docteurs », http://www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1230

Des fléchages aux auditions : le Grand Chevauchement !

Que dire...

Commençons tout de même par une bonne nouvelle. Si, si il y en a ! Enfin, il y en a une : le nombre de postes pour cette session de recrutements 2010 est en augmentation ! On a pu compter, en tout, 18 postes, entre ceux « au fil de l'eau » et la session synchronisée.

Malheureusement, il faut user du singulier : hormis cette augmentation, rien de bien nouveau sous le soleil...

« Profilite » aiguë

Rien de nouveau, mais les mauvaises habitudes ont la vie dure ! Le fléchage excessif des postes est pratiquement devenu la règle. Là aussi, il faut user du singulier puisqu'un seul poste n'avait pas véritablement de profil.

Les départements de science politique semblent devoir argumenter pour obtenir des postes. Pour s'attirer les bonnes grâces des universités, les fléchages étaient particulièrement nombreux en politiques publiques. La conséquence sur la session de recrutement ne s'est pas faite attendre : on a retrouvé des candidats auditionnés et classés sur presque tous les postes et podiums finaux, seul

l'ordre du classement changeait... partiellement. Un vrai jeu de chaises musicales en somme !

Bien entendu, il ne s'agit pas de remettre en cause la valeur de ces candidats. Le nombre des auditions qu'ils ont obtenues (4 à 6, pour certains d'entre eux) et leurs classements attestent de leurs qualités. Pour autant, ces fléchages excessifs restreignent les chances des nombreux autres candidats, qui n'ont pas eu l'excellente intuition de travailler sur les politiques publiques, la politique internationale ou la politique européenne. La pluralité de la discipline et l'expression d'autres domaines de recherches sont alors menacées. Pour les candidats travaillant sur les partis politiques ou les mouvements sociaux ? Seulement trois postes...

Les fléchages ne doivent pas être perçus comme une pratique condamnable en soi, du moins s'ils ne sont pas là pour servir de cache-sexe à la pratique maintes fois dénoncée par l'ANCMSP qu'est le placement, à peine voilé, de candidats particuliers. Les fléchages favorables se retrouvent dans près de 5 postes sur les 18... L'égalité face au concours est alors remise en cause.

Des chevauchements inacceptables

Cette année, en raison de la multiplication de fléchages similaires et d'une session relativement courte pour organiser la totalité des auditions, les chevauchements de concours ont été plus nombreux. Plusieurs cas d'audition d'un même candidat pour plusieurs postes dans la même journée ont été rapportés. Courir. Train. Sourire. Faire bonne figure. Courir. Train. Sourire. Faire bonne figure. Train. Attendre.

Trois chevauchements ont eu lieu sur des profils similaires : les universités de Paris 10 et de Lille 2 sur les politiques internationales et européennes. Les universités de Rouen et de Paris 10 sur les politiques publiques. L'université de Saint-Étienne et celle de Paris 8 ont aussi organisé leurs auditions le même jour.

Soyons clairs : le chevauchement des auditions lors de cette session de recrutements de 2010 est *inacceptable*. L'ANCMSP qui a tenté de les prévenir, s'est sentie bien seule dans ce combat !

A écouter les présidents de comité de sélection, cette situation « regrettable » ne pouvait malheureusement trouver de solutions acceptables pour

Maîtres de conférences (04), printemps 2010 : fil de l'eau et session synchronisée

Établissement	Comité de sélection	Listes des auditionné(e)s	Candidats classés
École Normale Supérieure (Paris) 19-Sociologie, démographie 03-Histoire du droit et des institutions 04-Science politique Sociologie du droit (sections 19, 01, 02, 03 et 04)	SERVERIN Evelyne, DR, IRERP (Présidente) DUBOIS Vincent, PR 04, IEP Strasbourg WAGNER Anne-Catherine, PR 19, Paris 1 BOIGEOL Anne, CR Soc. Droit, ISP SERRE Delphine, MCF 19, Paris 1 CHAUVIN Sébastien, MCF Socio, Amsterdam BEAUD Stéphane, PR 19, ENS OFFERLÉ Michel, PR 04, ENS WEBER Florence, PR 19, ENS LEMERCIER Claire, CR Histoire, IHMC-ENS MARIOT Nicolas, CR, CURAPP CARTIER Marie, MCF 19, Nantes	CLIQUENNOIS Gaëtan CURINIER (BILAND) Émilie FISCHER Nicolas HAJJAT Abdellali MOREAU DE BELLAING Cédric	1. Cédric MOREAU de BELLAING 2. Nicolas FISCHER 3. Abdellali HAJJAT 4. Gaëtan CLIQUENNOIS
Écoles d'officiers de l'Armée de l'air Poste en détachement	N/A	N/A	1. Pierre CHABAL
IEP de Bordeaux Analyse politique quantitative et politique comparée Chaire mixte IEP / CNRS	BROUARD Sylvain, CR, IEP Bordeaux BRUTER Michael, MCF, LSE GABRIEL Oscar, PR, Stuttgart HOFFMANN-MARTINOT Vincent, DR, IEP Bordeaux (Président) KERROUCHE Eric, CR, IEP Bordeaux LAQUIEZE Alain, PR 02, Paris 3 MONTERO José Ramon, PR, Madrid TIBERJ Vincent, CR, IEP Paris	BAGLIONI Simone FAUVELLE-AYMAR Christine FOUCAULT Martial FRANCOIS Abel HOENNIGE Christoph JADOT Anne LAMATSCH ZMERLI Sonja NAVARRO Julien	1. Martial FOUCAULT 2. Abel FRANCOIS Poste non attribué

Établissement	Comité de sélection	Listes des auditionné(e)s	Candidats classés
IEP de Strasbourg Sciences politiques et sociales du religieux	FREGOSI Franck, DR, Strasbourg MESSNER Francis, DR, Strasbourg SCHIRMANN Sylvain, PR, IEP Strasbourg DUBOIS Vincent, PR 04, IEP Stras. (Pdt) RAMBAUD Thierry, PR 02, Strasbourg DÉLOYE Yves, PR 04, Paris 1 MICHEL Patrick, DR, CERI DUPRET Baudoin, DR, Paris 10 AOUN Marc, MCF 03, Strasbourg ROWEL Jay, CR, Strasbourg AKGONUL Samim, MCF, Strasbourg PAUTHIER Céline, MCF 03, Strasbourg LUCA Nathalie, CR, EHESS DUVAL Julien, CR, CREST FATH Sébastien, CR, CSRL Paris PROESCHEL Claude, MCF, Nancy 2	AGGOUN Atmane BISSON David JOUANNEAU Solenne LE RENARD Amélie LE THOMAS Catherine MONCEAU Nicolas	1. Solenne JOUANNEAU 2. Amélie LE RENARD 3. Catherine LE THOMAS
IEP de Toulouse Institutions et action publique	PASQUIER Romain, CR, IEP Rennes HÉLIE Thomas, MCF 04, Reims MICHEL Hélène, PR 04, IEP Strasbourg PAYRE Renaud, PR 04, Lyon 2 EYMERI-DOUZANS Jean-Michel, PR04, IEP Tlse (Pdt) WEISBEIN Julien, MCF 04, IEP Toulouse RAIMBAULT Philippe, PR 02, IEP Toulouse VICENTE Jérôme, MCF 05, IEP Toulouse Suppléants : MICHEL Laura, MCF 04, Montpellier HENRY Emmanuel, MCF 04, IEP Strasbourg CARLES Joseph, MCF 06, IEP Toulouse	ALAM Thomas BARONE Sylvain BÉRARD Yann DÉPLAUDE Marc-Olivier GERVAIS Julie HARGUINDÉGUY Jean-Baptiste PENISSAT Étienne SPIESER Catherine TANGUY Gildas	1. Julie GERVAIS 2. Thomas ALAM 3. Étienne PENISSAT 4. Gildas TANGUY 5. Jean-Baptiste HARGUINDÉGUY
INALCO 04-Science politique 15-Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises	BERLINGUEZ Noriko, MCF, Lille 3 COLIN Sébastien, MCF 23, Inalco GALAN Christian, PR 15, Toulouse 2 LOZERAND Emmanuel, PR, 15, Inalco (Pdt) LUCKEN Michael, PR 15, Inalco POSTEL-VINAY Karoline, DR, CERI TAKATO Saitō, Le Havre THOMANN Bernard, MCF 15, Inalco	N/A	N/A

les premiers concernés, les candidats, du fait de l'affreuse LRU et des conditions qu'elle impose dans la constitution des comités de sélection. On peut se demander ici si la LRU parfois décriée par les mêmes universitaires ne sert pas de prétexte alors que l'éthique la plus élémentaire nécessite que les meilleures conditions soient offertes à tous les candidats.

Nouveaux postes, nouvelles pratiques

L'année 2010 fut, enfin, celle de l'ouverture de chaires d'excellence, avec deux postes dans notre discipline. Souvent décriés avant même leur ouverture, le déroulement de ces recrutements présente des résultats contrastés et certainement problématiques. L'une des craintes des jeunes

docteurs était que les chaires favorisent les mutations. Cette crainte s'est trouvée justifiée dans un cas sur deux à l'IEP de Bordeaux, où les deux seuls candidats classés avaient déjà un poste, l'un au Canada, l'autre en France. La conclusion de ce recrutement soulève d'ailleurs bien des questions. Les deux candidats ayant refusé le poste, le recrutement n'a tout simplement pas eu lieu ! En même temps, ce n'est pas comme si des jeunes docteurs attendaient encore un poste ! A l'université d'Aix-Marseille 3, le recrutement ne s'est également pas fait sans problèmes. Les candidats auditionnés en janvier ont été laissés dans l'incertitude de longs mois, avant que le classement ne soit enfin communiqué. La multiplication des institutions

devant valider le poste a alors été avancée pour répondre à un ensemble de questions : Ai-je des chances ? Dois-je candidater dans d'autres universités en envoyant encore à mes frais les dossiers ? Dois-je croire les rumeurs qui circulent ? Quelqu'un a-t-il l'information ?

Une charte du recrutement est désormais signée par les trois associations disciplinaires. C'est à son respect qu'il faut désormais apporter toute l'attention possible.

Et l'année prochaine ? Un brin plus désabusée, mais toujours aussi combative, l'ANCMSP scrutera encore les recrutements, perplexe devant des pratiques toujours originales mais rarement dans l'intérêt des candidats... ■

Université Aix Marseille 3 Relations internationales Chaire CNRS	PHILIPPE Xavier, PR 02, Aix-Marseille 3 KERBAT Yann, PR 02, Aix-Marseille 3 ROSTANE Mehdi, PR 02, Aix-Marseille 3 BOURMAUD Daniel, PR 04, Bordeaux 4 GESLIN Albane, PR 02, Grenoble 2 DEMEULENAERE Pierre, PR 19, Paris 4 GAY Laurence, CR, Droit public, CNRS LANFRANCHI Marie-Pierre, MCF, 02, Aix-Mars. 3 STEFANINI Marthe, CR, CNRS FOUILLEUX Eve, CR, Montpellier PLACIDI Delphine, MCF 04, IEP Toulouse TRAÏNI Christophe, MCF 04, IEP Aix	BEAUVALLLET Willy DELORI Mathias GROJEAN Olivier MÉGIE Antoine MERINO Mathieu MONCEAU Nicolas SANCHEZ SALGADO Rosa THIVET Delphine	1. Olivier GROJEAN 2. Nicolas MONCEAU 3. Willy BEAUVALLLET
Université Lille 2 Politiques de santé	MATRAN Régis, PU-PH 44 SAISON Johanne, MCF 02 NAY Olivier, PR 04, Lille 2 CONTAMIN Jean-Gabriel, PR 04, Lille 2 DESAGE Fabien, MCF 04, Lille 2 BORRAZ Olivier, DR, IEP Paris FLEURIEL Sébastien, PR 19, Lille 1 (Pdt) HASSENTEUFEL Patrick, PR 04, UVSQ BERGERON Henri, CR, IEP Paris HAURAY Boris, CR INSERM EHESS LORJOL Marc CR, Paris 1 PAILLET Anne, MCF 19, UVSQ	ALAM Thomas BELORGEY Nicolas DÉPLAUDE Marc-Olivier HUYARD Caroline NACU Alexandra NOUGUEZ Étienne	1. Thomas ALAM 2. Alexandra NACU 3. Étienne NOUGUEZ 4. Caroline HUYARD 5. Nicolas BELORGEY

Maîtres de conférences (04), printemps 2010 (suite)

Établissement	Comité de sélection	Listes des auditionné(e)s	Candidats classés
Université Lille 2 Politique Internationale et Européenne	MEUNIER Patrick, PR 02 (Président) SCHOTTE Manuel, MCF 74, Lille 2 COURTY Guillaume, PR 04, Lille 2 GUIRAUDON Virginie, DR BRUNO Isabelle, MCF 04, Lille 2 BUCHET de NEUILLY Yves, MCF 04, Lille 2 BRIQUET Jean-Louis, DR, IEP Paris DEVIN Guillaume, PR, 04, IEP Paris OFFERLÉ Michel, PR 04, ENS Paris SMITH Andy, DR, IEP Bordeaux SUREL Yves, PR 04, Paris 2 AMBROSETTI David, CR, Paris 10 FAVAREL-GARRIGUES Gilles, CR, IEP Paris IRONDELLE Bastien, CR, IEP Paris MASSICARD Elise, CR, EHESS ROWELL Jay, CR, Strasbourg	ALAM Thomas BEAUVALLET Willy DELORI Mathias DESCHAUX-BEAUME Delphine FOREST Maxime MÉGIE Antoine MICHON Sébastien NAVARRO Julien RAVINET Pauline	1. Pauline RAVINET 2. Antoine MÉGIE 3. Thomas ALAM 4. Willy BEAUVALLET 5. Sébastien MICHON 6. Mathias DELORI
Université de Nice Sociologie politique	Philippe ALDRIN, PR 04, Nice (Président) Laurent BOUVET, PR 04, Nice Pierre BRÉCHON, PR 04, IEP Grenoble Jean-Louis BRIQUET, DR, CERI Jean-Gabriel CONTAMIN, PR 04, Lille 2 Marc ORTOLANI, PR 03, Nice Olivier BAISNÉE, MCF 04, IEP Toulouse Stéphane CADIOU, MCF 04, Nice Fabien DESAGE, MCF 04, Lille 2 Maurice OLIVE, MCF 04, Aix-en-Provence Christine PINA, MCF 04, Nice Yannick RUMPALA, MCF 04, Nice	BACHELOT Carole BARGEL Lucie CHUPIN Ivan DELLA SUDDA Magali FISCHER Nicolas GIRARD Violaine GIRAUD Baptiste LECLERCQ Catherine YON Karel	1. Lucie BARGEL 2. Carole BACHELOT 3. Karel YON 4. Catherine LECLERCQ
Université Paris 1 Administration et transformations de l'Etat dans l'Union européenne	Loïc BLONDIAUX, PR 04, Paris 1 Bastien FRANCOIS, PR 04, Paris 1 Brigitte GAÏTI, PR 04, Paris 1 (Pdt) Johanna SIMÉANT, PR 04, Paris 1 Delphine DULONG, MCF 04, Paris 1 Laure NEUMAYER, MCF 04, Paris 1 Guillaume SACRISTE, MCF 04, Paris 1 Alistaire COLE, PR, Cardiff Julien FRETTEL, PR 04, Amiens Bertrand GUILLARME, PR 04, Paris 8 Florence HAEGEL, DR FNSP, IEP Paris Philippe BEZES, CR CNRS, Paris 2 Antonin COHEN, MCF 04, Amiens Marine DE LASSALLE, MCF 04, Strasbourg Sabine ROZIER, MCF 04, Amiens	ALAM Thomas BELORGEY Nicolas DÉPLAUDE Marc-Olivier GERVAIS Julie MÉGIE Antoine MOREAU de BELLAING Cédric RAVINET Pauline TAICLET Anne-France	1. Julie GERVAIS 2. Anne-France TAICLET
Université Paris 8	ACHIN Catherine, MCF 04, Paris 8 CADOT Christine, MCF 04, Paris 8 COHEN James, MCF 04, Paris 8 DE BLIC Damien, MCF 04, Paris 8 GUILLARME Bertrand, PR 04, Paris 8 MAIRET Gérard, PR 17, Paris 8 ROUSSEL Violaine, PR 19, Paris 8 SINTOMER Yves, PR 04, Paris 8 BARTHE Yannick, CR, CSI DORLIN Elsa, MCF 17, Paris 1 ISRAËL Liora, MCF 19, EHESS LEMIEUX Cyril, MCF 04, EHESS HEURTIN Jean-Philippe, PR 04, UVSQ GAÏTI Brigitte, PR 04, Paris 1 GUIRAUDON Virginie, CR CNRS, Lille 2 HAEGEL Florence, DR FNSP, CEE	CUNY Cécile DEMORTAIN David GERVAIS Julie HACHE Emilie MARIETTE Audrey MOREAU de BELLAING Cédric RAVINET Pauline TAICLET Anne-France	1. Cédric MOREAU de BELLAING 2. Audrey MARIETTE 3. Anne-France TAICLET 4. Julie GERVAIS 5. Cécile CUNY 6. Pauline RAVINET
Université Paris 10 Sociologie de la construction et des institutions européennes	DEMALDENT Jean-Marie, PR, Paris 10 (Pdt) LACROIX Bernard, PR, Paris 10 SZUREK Jean-Charles, DR, CNRS, Paris 10 MINK Georges, DR, CNRS SIMÉANT Johanna, PR, Paris 1 BADIE Bertrand, PR, Sciences Po Paris BERTRAND Romain, CR, CNRS, IEP Paris DEZALAY Yves, DR, CNRS, EHESS ZALEWSKI Frédéric, MCF, Paris 10 LE DIGOL Christophe, MCF, Paris 10 MOURALIS Guillaume, CR, Paris 10 AMBROSETTI David, CR, Paris 10 BAZIN Anne, MCF, Lille 2 BIGO Didier, MCF, IEP Paris FAVAREL-GARRIGUES Gilles, CR, CERI DE LASSALLE Marine, MCF, IEP Strasbourg	BEAUVALLET Willy COHEN Antonin DELORI Mathias GENSBURGER Sarah MÉGIE Antoine MICHON Sébastien	1. Antonin COHEN 2. Sébastien MICHON 3. Antoine MÉGIE 4. Willy BEAUVALLET

Établissement	Comité de sélection	Auditionné(e)s	Classés
Université Paris 10 Sociologie de l'Etat et de l'action publique	PUDAL Bernard, PR, Paris 10 (Président) SZUREK Jean-Charles, DR, CNRS, Paris 10 LACROIX Bernard, PR, Paris 10 ROUCAUTE Yves, PR, Paris 10 GAXIE Daniel, PR, Paris 1 LAVABRE Marie-Claire, DR, IEP Paris FRETTEL Julien, PR, Amiens MATONTI Frédérique, PR, Paris 1 SKORNICKI Arnault, MCF, Paris 10 MOURALIS Guillaume, CR, CNRS, Paris 10 BONELLI Laurent, MCF, Paris 10 ROZENBERG Danièle, CR, CNRS, Paris 10 DULONG Delphine, MCF, Paris 1 MARCHETTI Dominique, CR, CNRS, EHESS BUCHET DE NEUILLY Yves, MCF, Lille 2 DUCLOS Nathalie, MCF, Rennes 2	ALAM Thomas DÉPLAUDE Marc-Olivier FISCHER Nicolas GERVAIS Julie HAJJAT Abdellali MOREAU DE BELLAING Cédric OESER Alexandra PENISSAT Étienne POUPEAU Franck TAICLET Anne-France	1. Franck POUPEAU 2. Anne-France TAICLET 3. Alexandra OESER 4. Abdellali HAJJAT 5. Julie GERVAIS 6. Marc-Olivier DÉPLAUDE
Université Paris 10 Relations internationales	LACROIX Bernard PR, Paris 10 (Président) DEMALDENT Jean-Marie, PR, Paris 10 SZUREK Jean-Charles, DR, CNRS, Paris 10 MINK Georges, DR, CNRS, SIMÉANT Johanna, PR, Paris 1 BADIE Bertrand, PR, Sciences Po Paris BERTRAND Romain, CR, CNRS, IEP Paris DEZALAY Yves, DR, CNRS, EHESS ZALEWSKI Frédéric, MCF, Paris 10 LE DIGOL Christophe, MCF, Paris 10 LEFRANC Sandrine, CR, CNRS, Paris 10 AMBROSETTI David, CR, CNRS, Paris 10 BAZIN Anne, MCF, Lille 2 BIGO Didier, MCF, IEP Paris FAVAREL-GARRIGUES Gilles, CR, CERI DE LASSALLE Marine, MCF, IEP Strasbourg	DEBOS Marielle DUCLOS Nathalie LE HUEROU Anne MÉGIE Antoine VANEL Grégory	1. Marielle DEBOS 2. Antoine MÉGIE 3. Grégory VANEL
Université de Rouen	DE MAILLARD Jacques, PR 04, Rouen BOYER Pierre-Xavier MCF 02, Rouen QUINTANE Guy, PR 02, Rouen GIRARD Charlotte, MCF 02, Rouen TUSSEAU Guillaume, PR 02, Rouen GUILLOT Philippe, MCF 02, Rouen HASSENTEUFEL Patrick, PR 04, UVSQ DOUILLET Anne-Cécile, MCF 04, Besançon MULLER Pierre, DR CNRS, IEP Paris JOUZEL Jean-Noël, CR CNRS, IEP Paris SUREL Yves, PR, Paris 2 CADIOU Stéphane, MCF, Nice	BÉRARD Yann DÉPLAUDE Marc-Olivier FISCHER Nicolas MÉGIE Antoine MOREAU de BELLAING Cédric NAVARRO Julien OESER Alexandra PENISSAT Étienne	1. Antoine MÉGIE 2. Nicolas FISCHER 3. Étienne PENISSAT 4. Yann BÉRARD 5. Julien NAVARRO 6. Marc-Olivier DÉPLAUDE 7. Alexandra OESER
Université de Rouen Action publique	BEVORT Antoine, PR, Rouen CARRICABURU Danièle, PR, Rouen DE MAILLARD Jacques, PR, Rouen HASSENTEUFEL Patrick, PR, UVSQ LIANOS Michail, PR, Rouen MULLER Pierre, DR CNRS, IEP Paris BIDOIS Anne, MCF, Rouen CADIOU Stéphane, MCF, Nice DOUILLET Anne-Cécile, MCF, Besançon JOUZIEL Jean-Noël, CR, IEP Paris LE GOFF Jean-Louis, MCF, Rouen PALOMARES Elise, MCF, Rouen	BÉRARD Yann DIETRICH Pascale GERMAIN Séverine GIRARD Violaine MONNERAUD Lise TALPIN Julien	1. Pascale DIETRICH 2. Violaine GIRARD 3. Yann BÉRARD 4. Séverine GERMAIN 5. Julien TALPIN
Université de Saint Étienne Sociologie de l'action publique : politiques urbaines, territorialisation de l'action publique, management public	FONTAINE Joseph, PR 04, St-Étienne (Pdt) LE NAOUR Gwenola, MCF 04, IEP Lyon MARIE Jean-Louis, PR 04, IEP Lyon MERLEY Nathalie, MCF 01, St-Étienne NAY Olivier, PR 04, Lille 2 PAYRE Renaud, PR 04, Lyon 2 SALA PALA Valérie, MCF 04, St-Étienne VIGNE Natacha, MCF 01, St-Étienne	BÉRARD Yann CUNY Cécile GERVAIS Julie GIRARD Violaine FREYERMUTH Audrey HEALY Aisling TAICLET Anne-France	1. Aisling HEALY 2. Anne-France TAICLET 3. Yann BÉRARD 4. Violaine GIRARD 5. Audrey FREYERMUTH

Légende

Corps

PR	Professeur des universités
MCF	Maître de conférences
DR	Directeur de recherche (ici : souvent CNRS)
CR	Chargé de recherche (ici : souvent CNRS)

(la section CNRS n'est pas indiquée si 36 ou 40)

Sections CNU

04	Science politique
19	Sociologie, démographie
02	Droit public
03	Histoire du droit et des institutions
05	Sciences économiques
06	Sciences de gestion

15

Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques...
 Philosophie
 Histoire moderne, contemp., art, musique
 Physiologie
 Sciences et techniques du sport

Le candidat marqué en gras est celui *in fine* recruté

Recrutements 2010

Maîtres de conférences (04), printemps 2010 (suite et fin)

Établissement	Comité de sélection	Listes des auditionné(e)s	Candidats classés
Université de Strasbourg (IUT) Comportements sociaux et publicité	GEORGAKAKIS Didier, PR 04, Strasbourg LAMINE Anne-Sophie, PR 19, Strasbourg KAUPPI Niilo DR 40 CNRS UTARD Jean-Michel, PR 71, Strasbourg ALDRIN Philippe, PR 04, Nice DARRAS Eric, PR 04 IEP Toulouse EBERSOLD Serge, PR19 INS HEA OLLIVIER-YANIV Caroline, PR 71 Paris 12 ARIFON Olivier, MCF 71, Strasbourg FICHET Brigitte, MCF 19 Strasbourg JUHEM Philippe, MCF 04, Strasbourg ROWELL Jay, CR, Strasbourg BASTIN Gilles, MCF19 IEP Grenoble MARCHETTI Dominique, CR36 CNRS	BARGEL Lucie BLANC Mathias COMBY Jean-Baptiste FREYERMUTH Audrey LANGEARD Chloé MARIETTE Audrey MICHON Sébastien SEDEL Julie SINIGAGLIA Jérémy SZCZEPANSKI Maxime	1. Audrey MARIETTE 2. Julie SEDEL 3. Jean-Baptiste COMBY 4. Jérémy SINIGAGLIA 5. Sébastien MICHON
Université de Lyon 2 Politiques publiques	DOMPNIER Nathalie, PR, Lyon 2 FAURE Olivier, PR 22, Lyon 3 FONTAINE Joseph, PR, St Étienne HASSENTEUFEL, Patrick PR, UVSQ JOURNÈS Claude, PR, Lyon 2 PAYRE Renaud, PR, Lyon 2 (Président) PINSON Gilles, PR, IEP Lyon ETHUIN Nathalie, MCF, Lille 2 GARIBAY David, MCF, Lyon 2 HAMIDI Camille, MCF, Lyon 2 LE NAOUR Gwenola, MCF, IEP Lyon MARREL Guillaume, MCF, Avignon NONJON Magali, MCF, Avignon SALA PALA Valérie, MCF, St Étienne SCHMITTER Catherine, MCF 02, Lyon 2 WARIN Philippe, DR, IEP Grenoble	ALAM Thomas BÉRARD Yann GERVAIS Julie MOREL Nathalie PENISSAT Étienne SPIESER Catherine TAICLET Anne-France	1. Julie GERVAIS 2. Anne-France TAICLET 3. Étienne PENISSAT 4. Thomas ALAM 5. Yann BÉRARD
Université de Marne la Vallée Philosophie politique, éthique	DELSOL Chantal, PR 17, MLV FOLSCHÉID Dominique, PR 17, MLV (Pdt) GODMER Laurent, MCF 04, MLV LAUNAY Stephen, MCF 04, MLV DONEGANI Jean-Marie, PR 04, IEP Paris PORTIER Philippe, PR 04, Rennes 1 PALAU Yves, MCF 04, Créteil RIBEMONT Thomas, MCF 04, Paris 13	N/A	1. David SMADJA 2. Sébastien CARÉ 3. Valérie GÉRARD 4. Carole WIDMAIER 5. Frédéric RAMBEAU

Nous avons suivi un certain nombre de recrutements dans d'autres disciplines, principalement en sociologie (section 19), mais ne les publions plus en version papier car un suivi spécifique s'y institutionnalise (voir page 10). Vous pouvez toutefois les retrouver sur notre site internet, ancmsp.com.

Recrutements CNRS, session 2010 (sections 36 et 40)

Poste	Section 36 (Sociologie – Normes et règles)	Section 40 (Politique, pouvoir, organisation)
CR1	1. Franck POUPEAU 2. Kathia MARTIN-CHENUT (3). Florence BERGEAUD-BLACKLER	1. Laure BERENI (2). Julie GERVAIS
CR2	1. Nicolas HENCKES 2. Bénédicte LAVAUD-LEGENDRE 3. Sébastien MICHON 4. Séverine SOFIO (5). Violaine GIRARD (6). Léonie HÉNAUT	1. Sarah GENSBURGER 2. Étienne PENISSAT 3. Julie PAGIS (4). Nicolas FISCHER (5). Julie GERVAIS
DR2	1. Claude ROSENTAL 2. Michel DUBOIS 3. Roland LARDINOIS 4. Blandine DESTREMAU 5. Marthe STEFANINI 6. Lillian MATHIEU 7. Marcela IACUB 8. Florent CHAMPY 9. Anne MONJARET (10). Marc BESSIN (11). Hervé GLEVAREC	1. Sophie WAHNICH 2. Martine KALUSZYNSKI 3. Antoine VAUCHEZ 4. Alain FAURE 5. Bruno PALIER 6. Pierre FRANCOIS (7). Sophie DUBUISSON-QUELLIER (8). Malika ZEGHAL

Candide candidat

Un jeune docteur en science politique se lance dans l'aventure d'une campagne nationale de recrutement de Maîtres de Conférences. Toute ressemblance entre cette fable distrayante et le fonctionnement de l'université française ne serait pas une très bonne nouvelle pour cette dernière... Ni pour les candidats à ses métiers !

Il y a de cela bien longtemps, dans le laboratoire renommé d'une ville imaginaire, un jeune docteur en science politique à qui son entourage prêtait de nombreuses qualités, envisageait la suite de sa carrière sans inquiétude. « Notre modèle républicain, se disait-il, ne repose-t-il pas sur le mérite ? On a prêté ici quelque intérêt à mes recherches, je serai donc bientôt recruté ». Son regard sur le monde se trouvait confirmé par ses maîtres à penser post-modernes : « le plus grand danger guettant notre discipline, c'est de disséquer La Misère du

monde sans se rendre compte que la « misère » dont on parle est d'abord une vue de notre esprit ». Pourvu de ces bonnes préventions et de sa qualification en « 04 » et en « 19 », Candide (certains mauvais esprits de son labo avaient pris l'habitude de le surnommer ainsi) se lança dans l'aventure du recrutement. Notre héros candidata en premier lieu sur un poste au « fil de l'eau » fléché « sociologie politique, sports et pays de l'Est ». Quelle chance, sa thèse portait justement sur les politiques publiques du sport ! Ses potentiels rivaux ne seront pas nombreux...

Quelque temps après, il apprend qu'un seul candidat sera auditionné. Il appelle donc le service du personnel de l'Université recrutante. On lui explique qu'on n'avait jamais reçu son dossier... Ah bon ? Candide a pourtant transmis son dossier de candidature par courrier recommandé, avec accusé de réception. Il s'explique, on s'embarrasse, on finit par retrouver son envoi. « Mais quelle malchance ! lui explique maintenant son interlocuteur : ce poste est ouvert selon l'article 26-I-2 du décret n°84-431 et vous ne répondez pas à ce critère ». Quelques semaines plus tard, il apprend que le seul candidat entendu, PRAG depuis dix ans dans cette Université et auteur d'une thèse sur la socialisation politique par le football en Ukraine, a rejoint sans grande surprise le corps des Maîtres de Conférences.

Il ne se décourage pas, persuadé qu'il est d'être dans une année de chance : de nombreux postes sont publiés, fléchés en « politiques publiques ». Candide décroche coup sur coup trois auditions. Malheureusement, deux d'entre elles ont lieu le même jour, dans deux villes... à 500km l'une de l'autre. Il s'imagine, épuisé, sortant de sa première audition... Il se résigne vite, et renonce à l'une des deux.

Dans le couloir où attendent les candidats d'une de ses auditions, il raconte sa mésaventure du poste « sociologie du sport en Ukraine ». L'un des docteurs dit alors avoir été auditionné quelques jours avant, sur un poste de philosophie politique, qui a finalement aussi été attribué à un PRAG de l'Université. Mais sur celui-

ci, là, pas de problème, il n'y a que des docteurs sans poste... Aucun candidat local ? Ah oui, il y a bien celle-ci, qui a fait sa thèse avec le Professeur untel, qui a ouvert le poste... Mais est-ce que ça veut vraiment dire quelque chose ? Elle correspondrait au fléchage sur la judiciarisation des politiques publiques ? Et puis celui-ci, qui a fait son post-doc avec le président du comité de sélection... Notre ingénu se dit alors que cette année ne sera probablement pas la sienne...

Heureusement, il lui reste une audition. Et là, c'est lui le candidat local ! Ou au moins, l'un des candidats... car c'est finalement une candidate locale, d'un autre labo, qui est classée première. C'est bien pour elle, se dit-il, ça faisait quand même la troisième année qu'elle se présentait ! Quelques semaines après, il apprend dans un couloir qu'elle n'aura finalement pas son poste. Et oui, le président de l'Université peut casser le classement du comité de sélection et nommer un autre candidat premier ! On commença alors par se demander si ce recrutement n'était pas politique. En effet, comme le rappelleront certains, Jack Vanderdendur (alors ministre de l'Éducation nationale) n'avait-il pas cherché en 2002 à se créer son propre poste de Professeur en droit public à La Sorbonne ? Et plus récemment, la fille d'Alain Thunder-ten-tronckh (alors secrétaire d'État chargé des Anciens combattants) n'a-t-elle pas fait l'objet d'un traitement de faveur suite à une intervention du Ministère ? D'autres évoquent des motifs liés aux tensions entre laboratoire concurrents...

Durant cette discussion, notre 'ingénu' se dit à lui-même : « Peut-être ont-ils eu raison de ne pas m'auditionner, pour ce poste sur l'Ukraine : cela m'a fait au moins économiser un billet de train et une nuit à l'hôtel ». Puis, il se reprit et dit alors : « N'y a-t-il pas un moyen de lutter contre ça ? » C'est ainsi qu'au cours d'une nuit sans lune, dans l'esprit irrité d'un jeune docteur longtemps bercé d'excellence compétitive et de performance individuelle, l'idée naquit de rejoindre un mouvement collectif de défense contre l'arbitraire mandarinal et ses mauvaises pratiques. ■

En chiffres

Session 2010

21 postes ouverts en science politique cette année : 2 dans des institutions au recrutement particulier, dans les faits peu ouverts aux jeunes docteurs en science politique (INALCO, Ecole d'officiers de l'Armée de l'air), et 1 poste non pourvu (Chaire d'excellence, Sciences Po Bordeaux), donnent **18 postes effectifs** :

- 7 postes fléchés politiques publiques, 4 politique internationale et/ou européenne, 2 postes non fléchés.
- 132 auditions ont eu lieu, qui correspondent en fait à 74 individus.
- Les 7 personnes les plus auditionnées ont pris environ 27% des « places d'auditions », en étant auditionnées 4 à 6 fois chacune.
- Les 7 personnes les plus classées ont pris environ 33% des « places de classés », en étant classés 3 à 5 fois chacune.
- La répartition des genres est à peu près équitable : 52,7% de candidats auditionnés pour 47,4% de candidates. Sur les 15 candidats ayant été classés premiers, on trouve 8 femmes et 7 hommes.
- On dénombre 5 cas de localisme sur 18 (le localisme inclue ici les candidats classés 1ers ayant effectué leur doctorat ou post-doctorat dans l'université de recrutement).
- 2 mutations.

Dans le bâtiment d'en face

Le suivi des recrutements est désormais ancré dans les mœurs de la science politique. Comment font nos chers collègues ?

Qu'en est-il des autres disciplines de l'université française ?

Ce qui change

La bonne nouvelle, c'est la multiplication des opérations de suivi des recrutements. Pour rappel, les mathématiciens (sections CNU 25-26), rejoints depuis peu par des informaticiens (section 27), suivent leurs postes depuis 1998, de manière très organisée, et ce, avec le soutien de toutes les sociétés de la discipline. L'ANCMSP effectue également son suivi des recrutements depuis 1998.

D'autres disciplines se montrent désormais réellement intéressées par le suivi de leurs recrutements. En sociologie-démographie, les initiatives se sont succédées depuis 2007, et le suivi a bien fonctionné cette année (voir le bilan de Baptiste Coulmont). Dès l'automne prochain, ces initiatives vont devenir un « wiki auditions » officiel sur le site Internet de l'ASES, ce qui a incité l'ANCMSP à cesser de publier ses tableaux de recrutement pour la section 19 dans *Système D* (ces tableaux restent néanmoins disponibles en ligne). En ethnologie, un blog a également bien fonctionné cette année. Une tentative de suivi sera lancée en histoire pour suivre la prochaine campagne, et il est possible que la géographie lui emboîte le pas. En revanche, en philosophie,

le suivi de cette année a peu fonctionné et il ne semble pas qu'une suite soit prévue.

Ce qui ne change pas

La mauvaise nouvelle, c'est la persistance du localisme. Les données analysées par Olivier Godechot et Alexandra Louvet le confirment : "En France, d'après les services statistiques du ministère, 30 % des nouveaux maîtres de conférences recrutés entre 2002 et 2007 ont effectué leur thèse dans l'université qui les recrute et 60 % des nouveaux professeurs recrutés sont des maîtres de conférences issus de la même université."

Les opinions n'ont pas beaucoup changé : certains défendent un système interdisant le recrutement formellement local, afin de rendre ce type de recrutement beaucoup plus difficile ; d'autres font remarquer que cette interdiction rendrait également plus difficile des recrutements locaux légitimes. La position de l'ANCMSP n'a pas changé depuis 2007 : un recrutement nationalisé effectué dans de bonnes conditions d'audition donnerait les meilleurs résultats. Cependant, la loi LRU ne nous a pas rapproché d'une telle procédure.

Suivre les recrutements requiert plusieurs choses. Des solutions techniques faciles d'accès existent, et ce facteur n'est qu'un détail. Le suivi a surtout besoin d'associations militantes, de ti-

tulaires intéressés et de candidats motivés pour défendre la transparence et l'équité dans leur discipline. ■

Épilogue

Les motifs du suivi

Le suivi régulier des recrutements, la collecte des données et leur mise en forme pour publication, sur notre site Internet ainsi que dans *Système D* (dont les archives sont également en ligne, sur www.ancmsp.com), est une opération très coûteuse qui mobilise tout le bureau de l'ANCMSP pendant plusieurs mois par an. Mais pourquoi, au juste, y mettons-nous autant d'énergie ?

Ce suivi est en soi une opération, certes modeste, de transparence et de vigilance quant à l'égalité des recrutements. C'est aussi un moyen de mieux se comprendre en tant que secteur professionnel. C'est enfin une manière de fournir à la discipline une mémoire institutionnelle. Si un jour, alors que vous siégez dans un comité de sélection, un membre du bureau vous écrit à ce sujet, pensez-y... Merci !

Charte, deuxième !

Après une première incarnation ayant contribué à l'amélioration des pratiques de recrutement, mais dont l'application est aujourd'hui oubliée, une nouvelle Charte du recrutement a été signée par les trois associations de la discipline. En voici le texte.

Devant certains dysfonctionnements et problèmes organisationnels constatés chaque année lors des campagnes de recrutement des maîtres de conférences, l'AECSF, l'AFSP et l'ANCMSP proposent de mettre en place un partenariat avec les comités de sélection recrutant des candidats en science politique.

Point 1 : Une égalité des chances effective entre candidats

Le président du comité de sélection est garant de la transparence de l'information à l'égard des candidats. Il coordonne le comité dans son ensemble et veille aux conditions des auditions. Il garantit aux candidats un concours juste ainsi que des délais raisonnables pour la constitution et l'envoi de leur dossier. Il assure aux membres du comité un temps suffisant pour examiner les dossiers. Il pourra solliciter l'AECSF, l'AFSP et

l'ANCMSP sur tout point qu'il juge nécessaire.

Point 2 : Un recrutement par les pairs

Pour le recrutement de maîtres de conférences en science politique, le comité s'efforcera de choisir comme rapporteurs au moins un politiste.

Point 3 : Un recrutement transparent

3.1. La composition des différents comités de sélection fera l'objet d'une publicisation sur les

sites web des universités ou établissements recruteurs. L'AECS, l'AFSP et l'ANCMSP demandent par ailleurs aux présidents des comités de sélection recrutant des Maîtres de conférences en science politique de bien vouloir leur communiquer la composition exhaustive de leur comité afin de la mettre à disposition des candidats.

3.2. Il est rappelé aux candidats qu'ils ont, à leur demande, accès aux rapports écrits de leurs deux rapporteurs.

Point 4 : Un recrutement coordonné

4.1. Une coordination des dates de convocation sera mise en place afin d'éviter les « doublons » avec d'autres concours par l'intermédiaire des présidents de comités et grâce au relais des trois associations professionnelles l'AECS, l'AFSP et l'ANCMSP.

S'il s'avérait impossible de modifier les dates des auditions, les comités veilleront à établir un ordre de passage ainsi que des horaires aménagés permettant à un candidat, auditionné le même jour à deux endroits différents, de se rendre aux deux auditions.

4.2. Dans certains cas, et notamment quand les conditions matérielles et financières d'accès au site de l'audition sont difficiles, une audition « à distance » pourra être réalisée au sein d'un autre centre universitaire. Ce format d'audition doit cependant rester au bénéfice des candidats et avec leur accord.

Point 5 : Un recrutement juste et équitable

5.1. Le Curriculum vitæ scientifique de chaque candidat auditionné sera distribué à l'avance à l'ensemble des membres du comité de sélection concerné afin de disposer d'une information minimale sur chaque candidat. Le candidat pourra être invité à l'envoyer par voie électronique au président du comité de sélection.

5.2. Il est vivement souhaité que la durée des auditions ne puisse être inférieure à 25 minutes, dont 10 minutes de présentation par le candidat.

Point 6 : Le respect des candidats au principe du recrutement

6.1. Il est demandé à chaque président de comité de sélection que de bonnes conditions d'accueil soient réservées aux différents candidats auditionnés (fléchage adéquat depuis l'entrée de

l'édifice principal, salle réservée pour l'attente, étalement et respect des heures de convocation etc.) et que le nom de chaque membre du comité soit clairement affiché devant lui.

6.2. La liste des candidats classés par le comité de sélection sera communiquée rapidement aux premiers concernés, à savoir l'ensemble des auditionnés, et rendue publique, en l'adressant aux bureaux des trois associations professionnelles signataires de la charte et en la faisant figurer sur le site web des universités et établissements concernés. Selon les modalités du recrutement la liste pourra être accompagnée de la mention « sous réserve de validation par le conseil d'administration de l'université ».

6.3. Toutes les thèses envoyées sous forme papier aux comités seront automatiquement restituées aux candidats à l'issue du concours. Nous recommandons que les travaux (thèse et publications) soient envoyés sous formes électroniques. Dans ce cas, il est aussi conseillé d'informer les candidats de cette possibilité. ■

La liste des signataires de la charte sera prochainement publiée sur notre site. Signez-la dès aujourd'hui en nous écrivant : bureau@ancmsp.com

ANR : Plus lent, plus lourd

Depuis cinq ans, l'Agence Nationale de la Recherche offre aux candidats docteurs l'occasion de se frotter aux **délices de la « recherche par projets »**. Tour d'horizon.

« **L**a moitié de mon labo est engagé sur un contrat ANR »
« Normalement, après ma thèse on m'a réservé un post-doc ANR » dans le but de « me familiariser à la recherche de fonds », on m'a conseillé de monter un projet ANR... »

L'Agence Nationale de la Recherche (ANR) est un acteur récent du paysage scientifique, dont l'acronyme a vite trouvé sa place dans le socio-lecte des chercheurs. Créée le 7 février 2005, initialement sous la forme d'un groupement d'intérêt public, l'agence a le statut d'établissement public à caractère administratif depuis un décret du 1er août 2006. Le 27 novembre 2008, quelque deux cents chercheurs ont occupé son siège à Paris pour protester contre la précarité dont cette nouvelle institution est pour eux devenu le symbole. Qu'est-ce qui, dans l'existence de cette nouvelle venue, incitait les manifestants à la choisir pour cible ?

Une « agence de moyens »

L'ANR est une « agence de moyens », qui fi-

nance directement – sur fonds publics – les équipes de recherche publiques et privées, sous forme de contrat de recherche de courte durée. Elle lance chaque année une série d'appels d'offre, soit dans des champs thématiques définis (cellules souches, alimentation et industries alimentaires, développement durable, etc), soit dans un « programme blanc » qu'il appartient aux candidats de définir en respectant les axes thématiques prédéfinis. Son budget, qui était de 350 millions d'euros (M€) en 2005, s'est élevé en 2009 à 840 M€. L'ANR est bien la petite bête qui monte : en cette période de pénurie de moyens pour la recherche, ses ressources ont plus que triplé en quatre ans ! Ceci expliquerait en partie pourquoi on parle autant d'elle. En effet, l'Agence s'annonce comme le bailleur de fonds providentiel d'un secteur sous-financé.

Née d'un gouvernement de droite, elle porte au cœur de son projet le désir de rapprocher les préoccupations des chercheurs de celles des chefs d'entreprise : « La sélection des projets re-

tenus dans le cadre d'appels à projets (AAP) est effectuée sur des critères de qualité pour l'aspect scientifique auxquels s'ajoute la pertinence économique pour les entreprises ». Pour récompenser les bons élèves, l'ANR a créé les Instituts Carnot : des établissements de recherche « reconnus pour leur engagement en matière de partenariat avec les acteurs socio-économiques (entreprises) et labellisés à ce titre par l'ANR ». Figure de proue de cette orientation, le cryptologue Jacques Stern (mathématicien, mais aussi président du Conseil d'administration d'Ingenico, premier fabricant européen de moyens de paiement sécurisés) dirige depuis le 1er janvier 2007 le conseil d'administration de l'Agence. L'ANR, c'est l'agence des chercheurs qui savent trouver l'argent où il y en a – dans les caisses des entreprises – sans attendre que l'État les subventionne. Où est le problème, après tout ?

Pas de financement de thèse pour les doctorants SHS !

D'abord, et tout le monde s'accorde à le dire, les « acteurs socio-économiques » sont loin d'être les champions de la vision de long terme. L'entreprise, c'est d'abord une entité sociale qui entretient avec le futur un rapport compliqué dans le sens où sa principale activité consiste à trouver, au jour le jour, les moyens de conjurer le spectre de sa (toujours) possible disparition.

Pas de surprise donc, lorsqu'on apprend que les «projets ANR» sont d'une durée maximale de quatre ans. Comptez plutôt trois, en moyenne. Sur cette période, les équipes engagées dans la recherche (l'ANR adore paraît-il les gros projets regroupant de nombreux laboratoires, ça fait riche) devront boucler la somme des phases du projet de recherche... et rédiger un rapport. Il arrive enfin que ces équipes embauchent pour cette recherche un ou plusieurs jeunes chercheurs, thésard(e)s ou post-doctorant(e)s, qui prendront part au projet.

Pour ce qui est des doctorants, l'ANR s'est fixé un principe que l'on retrouve dans tous les appels à projet : l'agence veut bien financer des recherches de thèse, sauf... «en Biologie-Santé et en Sciences Humaines et Sociales». Vous avez bien lu. Les SHS, parent pauvre de la recherche française, n'auront pas droit aux subsides de l'ANR pour financer leurs thésards. Aux doctorants informaticiens, aux thésards en physique nucléaire ou des nanoparticules l'ANR déroulera le tapis rouge. On peut s'étonner, à juste titre, de cette politique publique de la recherche qui consiste à financer en priorité les étudiants statistiquement les mieux financés, et à délaisser ceux qui le sont souvent le moins. L'explication est simple : l'ANR ne veut pas que «ses» doctorants se retrouvent au chômage... L'Agence fait des rapports publics, notamment sur ce que deviennent les thésards qu'elle finance. S'il venait à se dire que ses financements ont servi à former des chômeurs, son image en serait ternie. Priorité donc aux doctorants les plus faciles à caser.

Les CDD de docteur(e)s ne semblent pas poser, à ce jour, les mêmes problèmes comptables à l'ANR. Depuis que le CNRS a mis fin, en 2009, à ses campagnes de recrutement de CDD de recherche, l'ANR se retrouve pourvoyeuse principale de cette sorte de contrat. Qu'en est-il donc de ces «post-doc» au sein des projets ANR ?

Un(e) «post-doctorant(e)» ANR sera rarement engagé(e) pour l'ensemble de la recherche. Il/elle sera souvent sollicité(e) pour dix-huit mois, un an, voire quatre ou cinq mois... et, défense de rire, de telles offres ont circulé sur la liste de l'ANCMSP. Entendons-nous bien : les porteurs de projet qui proposent de tels CDD de recherche ne sont pas en cause. Leurs offres d'emploi qualifiées sont souvent bien utiles aux jeunes chercheurs en mal de réseaux souterrains. Il faut au contraire rendre hommage à leur effort de publicité, de transparence dans le recrutement... autant de travail que s'éparpillent la majorité des ANR en recrutant dans leur entourage. La durée de ces contrats n'est pas imputable à ces chercheurs, elle est une conséquence directe de la politique de financement de la recherche par l'Agence. Des projets courts, des contrats courts. Qui, pour être renouvelés, supposent que soient régulièrement réitérées les tâches de confection

de dossiers, de rédaction de plan comptable, de recrutement, etc. Voici bien l'autre gros problème de la «recherche par projet» telle qu'elle est menée via l'ANR. Conçue dans le discours de ses promoteurs pour simplifier le travail du chercheur, l'Agence s'attire la réputation d'être une épouvantable machine à multiplier les procédures. L'Agence est jeune, en vue, mais elle a



Encore raté, jeune politiste : l'ANR ne finance que les doctorants en sciences «rentables»

aussi des ennemis. Dans un article de La Tribune du 25 mars 2010 intitulé «Dépenser plus pour faire moins de recherche ?», le biologiste Pierre Aucouturier et le mathématicien Éric Leichtnam évoquent pêle-mêle la lourdeur des dossiers à soumettre à l'ANR dans le cadre d'un financement de recherche sur projet, l'opacité et le manque de justifications qui accompagnent les refus. Ici, la situation du titulaire porteur de projet ANR se rapproche de celle du précaire embauché en post-doc : l'un comme l'autre passeraient désormais une bonne partie de leur temps de recherche à... chercher des financements.

Le précaire monte lui-même le projet ANR... qui contient son post-doc

Le bruit court que désormais, la meilleure manière pour un(e) docteur(e) sans poste d'obtenir un post-doc ANR serait de créer soi-même le projet de recherche susceptible d'héberger son post-doc. Problème : vous n'êtes pas titulaire, donc pas autorisé(e) à proposer un projet de recherche. Qu'à cela ne tienne, vous le ferez signer par d'autres. Parmi les dépenses prévues, vous incluez un poste de «post-doctorant coordinateur». Ce sera votre poste, si votre projet est retenu. Reste à convaincre les professeurs et chercheurs que vous désirez impliquer dans le projet à le soumettre dans les temps – et dans les formes – à l'Agence. S'il est accepté, et que les titulaires qui ont prêté leur nom à votre projet respectent leur parole, ils vous embauchent sur le poste que vous vous êtes taillé sur mesure. Vous aurez donc «gagné» un an ou deux de recherche financée. Recherche

sur laquelle il faudra prendre du temps pour préparer les projets des années à venir. Le système ANR, en générant ces lourdes contraintes administratives, contribue indirectement au renforcement du système mandarinal. Vous souhaitez un post-doc rémunéré ? Vous êtes prié(e) de porter à bout de bras l'appareillage bureaucratique qui le rendra possible. Le ou

la professeur(e) signataire se retrouve en position de force, du fait de son statut de titulaire, pour signer éventuellement seul(e) les articles de présentation des résultats. Dans les faits, bien entendu, le pire n'est jamais sûr. Plusieurs témoignages font état de post-doctorant(e)s qui signent – ou co-signent – les résultats du projet ANR qu'ils ont contribué à monter, voire qu'ils ont rejoints en cours de route. Il n'empêche : l'honnêteté des titulaires n'est pas censée réguler seule les effets pervers d'un mécanisme de financement qui fait la part belle aux lourdeurs administratives ! Lorsque le travail ingrat constitue le gros de la tâche il est bien tentant – et bien honnête – de le confier aux moins galonnés.

Un encadrement bureaucratique croissant de l'activité scientifique

D'une manière générale, le pli que l'Agence fait prendre au «monde du travail» de la recherche française contribue à offrir aux candidat(e)s à ce métier une vision assez peu attrayante de la vie de laboratoire. On entre souvent dans la recherche par goût de la surprise, de l'imprévu voir de l'errance – ce qui est bien loin de la logique du financement à court terme de projets «finalisés» aujourd'hui soutenu par les pouvoirs publics. Du point de vue des gestionnaires, un «bon projet ANR» est un travail qui finit à peu près par trouver ce qu'il avait annoncé dans son «projet».

Les chercheurs Pierre Aucouturier et Éric Leichtnam défendent quant à eux une vision très différente de la démarche savante. Dans Médiapart, leur article «Chercher sans finaliser, c'est fondamental»¹ tend à montrer que les plus grandes recherches se sont faites hors financements par projets. A l'occasion des cinq ans de l'ANR, le biologiste et le mathématicien expriment une inquiétude qu'ils estiment partagée par de nombreux scientifiques : «quelle place reste-t-il [dans un univers professionnel borné par les projets courts] pour une véritable démarche de découverte et d'acquisition des connaissances ?». Symbole de l'encadrement bureaucratique croissant de l'activité scientifique, l'ANR est au cœur des débats sur l'avenir du métier de chercheur. ■

1 Pierre Aucouturier, Éric Leichtman, «Chercher sans finaliser, c'est fondamental», Médiapart, 10 mai 2010

Le monde merveilleux des contrats doctoraux

Le 29 octobre 2009, l'ANCMSP, par le biais de sa liste de diffusion, envoyait un appel à ses abonnés en vue de recueillir des informations sur la **mise en pratique du contrat doctoral**. Soucieux d'être le plus exhaustif possible, ce premier appel a été complété par un courrier envoyé aux 40 écoles doctorales dans lesquelles sont inscrits les doctorants en science politique. Heureusement, nous avons pu compter sur nos contacts dans les différents sites pour obtenir des informations plus précises... L'enquête touchant à sa fin, voici **quelques résultats**.

Pour rappel, la réforme, entrée en vigueur à la rentrée universitaire 2009-2010, institue un contrat doctoral visant à homogénéiser les modalités d'embauche des doctorants ; il remplace les allocations ministérielles de recherche et les monitorats d'initiation à l'enseignement supérieur, ainsi que les allocations régionales et certains financements par des associations.

Les belles promesses du contrat doctoral

D'abord appelé « contrat doctoral unique », il vise à unifier les statuts des doctorants. L'instauration du contrat doctoral n'exclut toutefois pas la persistance de la réalisation des thèses indépendamment de la signature dudit contrat, qu'elles soient financées par un autre type de contrat ou même non financées.

À ce jour, nous pouvons tirer un premier bilan de ce travail de recensement portant sur les structures à contacter pour se procurer les contrats, leur contenu proprement dit et les conditions d'encadrement offerts aux contractuels.

Où trouver ces fameux contrats doctoraux ? Des écoles doctorales bien dépourvues...

Beaucoup d'écoles doctorales se sont trouvées bien dépourvues face à nos sollicitations, si bien que nombre d'entre elles nous ont renvoyé vers les services des ressources humaines ou vers les services centraux de leur université.

Eh oui, force est de constater que, censées constituer la première institution d'encadrement des doctorants, les écoles doctorales ne sont pas parties prenantes aux contrats, et sont souvent étrangères à leurs contenus. Elles n'ont par ailleurs guère été sollicitées dans le choix entre les avenants aux contrats (voir plus loin) qui pèsent pourtant sur les conditions de réalisations des thèses.

De cette ignorance des ED résulte de biens

minces données en notre possession sur la circulation et la conception des contrats. Certaines universités n'ont fait que reprendre le contrat type du ministère. Pour un petit nombre de sites, nous sommes cependant en droit de nous demander qui a effectué les arbitrages entre les modalités du contrat lorsque ni les conseils scientifiques, ni les conseils d'administration n'ont été de près ou de loin saisis par ces questions.

Le contenu des contrats : des avenants imposés et discutables

Le contrat type proposé par le Ministère dispose : Pendant la durée de son contrat, le doctorant contractuel accomplit un service annuel qui comprendra les activités de recherche liées à la préparation de son doctorat pour les cinq sixièmes de son temps de travail effectif et une mission d'enseignement dans le cadre d'une équipe pédagogique, pour un sixième de son temps de travail. Ce temps de travail correspond au maximum à un service annuel égal au tiers du service annuel d'enseignement de référence des enseignants-chercheurs.

La liste des activités fixées peut être modifiée chaque année par avenant sous réserve d'obtenir l'accord conjoint du doctorant contractuel et du chef d'établissement. Cet avenant précise, notamment, la nature des missions confiées, définies comme suit, leurs modalités d'exercice et le niveau de rémunération retenu.

Cas 1 : Le doctorant contractuel accomplit, pendant la durée de son contrat, un service annuel qui est exclusivement consacré aux activités de recherche liées à la préparation de son doctorat.

Cas 2 : Le doctorant contractuel accomplit, pendant la durée de son contrat, un service annuel qui comprend, pour les cinq sixièmes de son

temps de travail effectif, les activités de recherche liées à la préparation de son doctorat, et, pour un sixième de son temps de travail, une ou des activités parmi celles listées ci-dessous :

- Enseignement dans le cadre d'une équipe pédagogique, pour un service annuel au plus égal au tiers du service annuel d'enseignement de référence des enseignants-chercheurs, défini à l'article 7 du décret du 6 juin 1984 susvisé ;
- Diffusion de l'information scientifique et technique pour une durée annuelle maximale de 268 heures ou 32 jours ;
- Valorisation des résultats de la recherche scientifique et technique pour une durée annuelle maximale de 268 heures ou 32 jours ;
- Missions d'expertise effectuées dans une entreprise, une collectivité territoriale, une administration, un établissement public, une association ou une fondation pour une durée annuelle maximale de 268 heures ou 32 jours.

En pratique, la situation est bien différente !!!

Si bien des universités ont repris le format « thèse + 64 heures d'enseignement », d'autres, sans attendre ou compter sur le consentement du doctorant, ont opéré unilatéralement des choix dans les activités à réaliser. Dans un cas même, deux activités cumulées peuvent être imposées, fragilisant davantage les conditions de réalisation de la thèse par l'augmentation des obligations annexes à celle-ci.

La « valorisation » ou la « diffusion » de l'information scientifique étant des termes relativement vagues, ils permettent souvent aux universités et aux laboratoires de se servir des doctorants pour effectuer des tâches administratives ou événementielles peu valorisées et bien éloignées de la perspective d'une formation à l'enseignement et à

la recherche.

Une formation peu encadrée et non unifiée

L'ANCMSP se félicite de la pérennisation des formations d'enseignement dispensées aux doctorants. En revanche, celles-ci souffrent d'un manque de formalisation : la place des Centres d'Initiation à l'Enseignement Supérieur (dont il fallait certainement repenser la fonction et les contenus) reste largement indéfinie.

À l'arrivée, bien loin d'unifier les situations doctorales, le contrat doctoral qui n'a d'unique que le nom favorise un éclatement des conditions d'encadrement. Les inégalités étaient criantes entre les allocataires de recherche et les doctorants non financés. Les inégalités se creusent désormais aussi parmi les titulaires de contrat doctoral : certains sont chargés d'effectuer des travaux dirigés, d'autres pas ; certains ont des tâches administratives à réaliser d'autres pas ; certains sont restés au système « allocation + monitorat », certains ont eu le choix d'enseigner ou non, certains sont (logiquement) exonérés de frais d'inscription (au titre de personnel de l'université), d'autres doivent entièrement les payer...

Question de statut(s)...

Une note ministérielle du 24 février 2010 indique que les doctorants contractuels effectuant moins de 64h d'enseignement ne sont pas considérés comme personnels enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs, tandis que les moniteurs et ATER sont toujours considérés comme enseignants et sont à ce titre éligibles et électeurs dans le collège D (autres personnels enseignants) des conseils scientifiques. Cette disposition vient rappeler que depuis plusieurs années, l'ANCMSP, au sein de la CJC, demande la création d'un collège unique des doctorants afin de leur assurer une représentation unifiée au sein des organes universitaires : en effet,

avant le CDU, seuls les allocataires moniteurs, les jeunes chercheurs enseignants contractuels (vacataires remplissant des charges d'enseignement supérieur à 64 h, et ATERs) étaient considérés comme des personnels à part entière de l'université, ayant la possibilité de voter et d'être représentés au Conseil d'Administration. Les allocataires de recherche non moniteurs et les doctorants non financés relevaient du collège « usagers » et ne pouvaient voter et être représentés qu'au Conseil Scientifique par les élus Etudiants. A rebours de ces revendications, tout en conservant les diverses possibilités de représentations des doctorants, le contrat doctoral introduit une nouvelle distinction entre d'une part les contractuels effectuant plus de 64 heures d'enseignement, et d'autre part ceux qui en effectuent pour moins de 64 heures.

Implications pour l'enseignement supérieur et la recherche

Plus globalement, ce portrait des modalités pratiques de réalisation des thèses en science politique pose des questions sur l'exercice du métier d'enseignant-chercheur.

L'ANCMSP considère tout d'abord que le contrat doctoral « unique » ne fait que renforcer la dévalorisation et le manque d'attractivité des métiers de la recherche, contrairement aux ambitions affichées par le rapport Schwartz¹ et celui de l'Académie des sciences² en 2008.

Ajoutée à l'inégalité des conditions d'encadrement, de formation et de suivi, mais aussi de financement, l'imposition d'une durée de thèse en 3 ans s'inscrit dans la lignée du système précé-

dent, l'allocation de recherche étant elle-même octroyée pour la même durée, sachant que la durée de ce financement ne correspond pas à la durée moyenne des thèses effectivement soutenues en sciences humaines. Dès lors, les SHS sont-elles solubles dans le contrat doctoral ?

Dans ces conditions (sauf circonstances dites « exceptionnelles », permettant au doctorant d'allonger la durée du contrat d'1 voire 2 années), le contrat doctoral « unique » condamne bien souvent la plupart des jeunes chercheurs à (au moins) finir leur thèse dans des conditions financières et matérielles déplorables :

- En terme de professionnalisation du doctorat
- En terme d'inégalité en fonction des sites.

La différence entre doctorants et docteurs de quelques sites privilégiés et les autres sites tend à s'accroître au risque de voir se réduire la science politique à quelques rares camps fortifiés.

- En terme de carrière professionnelle, dans un contexte où les doctorants sont sous la double contrainte de faire des thèses dans un temps toujours plus court tandis que parallèlement se multiplient leurs obligations annexes, notamment pour avoir une chance de concourir pour un poste de maître de conférence ou de chercheur associé CNRS...

Restons donc vigilants tant sur la forme (les conditions de conclusion de ces contrats, la manière dont ils sont utilisés et les suites en termes d'insertion au sein du champ académique ou professionnel des doctorants en fin de contrat) que sur le fond (une volonté à peine camouflée d'uniformisation des règles de financement entre sciences dures et sciences humaines, en dépit des conditions de réalisation propres aux sciences humaines et des disparités malheureusement bien installées entre laboratoires). ■

1 Commission de réflexion sur l'avenir des personnels de l'Enseignement supérieur (présidée par R. Schwartz), Rapport à Madame la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Juin 2008, 169p.

2 Institut de France, Académie des sciences, Attractivité des Carrières de la Recherche, Rapport remis le 9 juillet 2008 à Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la recherche, 17p.

La ministre au secours des SHS

Le rapport du CDHSS est paru le 13 octobre 2010. Via sa participation à la CJC, l'ANCMSP a présenté ses positions sur le doctorat et les sciences sociales à ce conseil mis en place par Valérie Pécresse l'année dernière. Notre lecture du document final.

Bourdieu, Panofsky et l'habitus, dans une même phrase de Valérie Pécresse ? Vous ne rêvez pas. C'était le 13 octobre dernier, dans le discours de la ministre prononcé à l'occasion de la remise du rapport du Conseil pour le Développement des Humanités et des Sciences

Sociales. Au-delà du discours, ce rapport aura-

t-il été utile à la cause des sciences humaines et sociales (SHS) ?

Constitué un an plus tôt, le CDHSS partait gonflé de missions floues et grandiloquentes, comme « dégager les grands enjeux scientifiques des années à venir » et « œuvrer au renforcement de notre exceptionnel potentiel de recherche ». Sa composition, alors dénoncée comme scienti-

Disponible en ligne <http://ancmsp.com/Rapport-final-CDHSS>

fiquement peu légitime au regard de cet objectif, faisait douter de l'entreprise². Depuis, le Conseil – c'était son rôle – a remis un rapport à son autorité de tutelle. Sans présumer de la qualité de sa

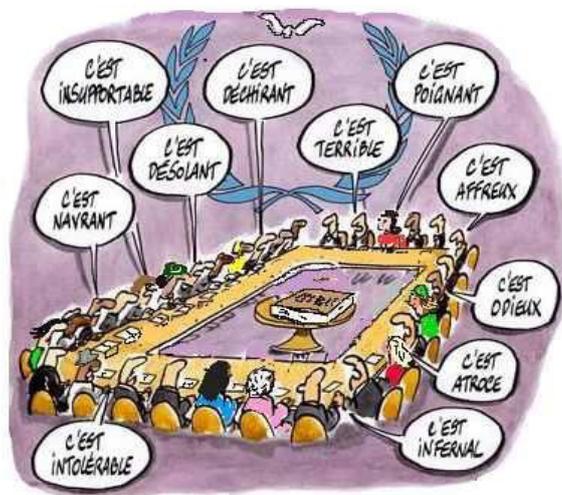
2 Le « Conseil Pécresse » ne contient que 5 femmes sur 21 membres et sur-représente les grandes institutions parisiennes (EHES, HEC, Ecole des Mines, ENS, Sorbonne), à hauteur de 15 membres ; moins de la moitié de ses membres travaillent à l'Université au point d'en posséder la « connaissance intime » que leur prête la Ministre. Voir notre article « Un "nouveau" Conseil pour les sciences humaines et sociales », en ligne : <http://ancmsp.com/Un-nouveau-Conseil-SHS>

réception, on peut déjà juger le texte. Que dit-il ?
Des conclusions écrites d'avance ?

Le rapport de 179 pages brasse large, avec une attention particulière aux contenus des enseignements de Licence et à l'architecture institutionnelle de la recherche publique. Son style d'écriture est soumis à une contrainte cardinale et impérative : flatter les réalisations gouvernementales et se réjouir de l'abondance de moyens. Ainsi placé sur une autre planète³, le Conseil est amené à d'importantes contorsions pour s'arrimer à la situation actuelle. On note ainsi un écart important entre le texte du rapport et ses recommandations, qui semblent souvent écrites d'avance ou purement discursives.

Apprendre aux paumés à lier et écrire

La « crise permanente » des SHS est analysée



Un brainstorming original

comme résultant de la fin d'un système de filières cloisonnées formant uniquement des enseignants : l'Université irait mal depuis qu'il y a... des étudiants. Ceux-ci sont perçus en SHS comme des hordes de paumés, élèves sans qualités arrivés par défaut sur les bancs de ces Facultés. Le Conseil préconise une dissolution des référentiels nationaux et disciplinaires de Licence, et la refondation d'une « propédeutique » : dit crûment, il s'agirait de leur apprendre à lire et écrire, dans des filières plus adaptées aux marchés de l'emploi locaux. Les savoirs et compétences des diplômés de SHS sont réduits à un sens des relations humaines, de la réflexion critique et une culture générale, qui seraient potentiellement appréciés par les grandes entreprises : dans l'idéal, ils feraient de meilleurs *powerpoint* et seraient sympa (on caricature à peine). Que les statistiques citées montrent que les SHS ne sont pas le marécage de futurs-sans-emploi décrit n'y fait rien. Pour réaliser cette synergie, la stratégie consiste à mettre les universités en concurrence sur l'insertion de leurs diplômés et à y faire contribuer les enseignants-chercheurs.

³ Notre analyse du budget pour cette année : <http://ancmsp.com/nouvelle-rigueur-budgetaire-dans-la-recherche>

Dans la droite ligne de la LRU et de son décret de 2009. En revanche, pas de réflexion globale sur le système d'enseignement supérieur et sa structuration duale. Les grandes écoles ne sont mentionnées qu'incidemment, pour encourager leur « rapprochement » avec les universités.

Entériner l'absence de politique de l'emploi

La partie sur le Doctorat s'inspire des réflexions présentées au Conseil par la CJC⁴, auxquelles l'ANCMSP a contribué. Cette collaboration aura sans doute contribué à ce que les doctorants soient plus perçus comme de jeunes universitaires que comme des étudiants attardés. Nos propositions trouvent dans ce rapport une lecture favorable, sur l'amélioration des conditions de travail des jeunes chercheurs, l'encadrement collectif des thèses, le renforcement des écoles doctorales, la transversalité des formations, et le recrutement de docteurs dans la haute fonction publique⁵. A noter que les recommandations finales du rapport CDHSS n'intègrent pas ces recommandations ; l'absence actuelle de politique de l'emploi scientifique n'est pas remise en cause. Docteurs, inutile désespérer des postes académiques, créez votre propre entreprise de conseil !

Simplifier la vie des titulaires

Puis le rapport aborde la vie des profs. Surprise ! On sent le Conseil plus empathique avec cette population qu'avec les précédentes. Conséquence naturelle de sa composition ? Plusieurs recommandations – guère critiquables – visent à simplifier la vie des enseignants-chercheurs : donner accès

plus facilement à des congés sabbatiques pour recherche, standardiser les fiches d'activité, améliorer le dispositif d'aide à la traduction.

Un SAV de la politique déjà faite

Tous ces points sont exposés sur fond d'un puissant concert de trompettes célébrant le démantèlement du CNRS comme acteur de politique scientifique, et la création de l'Alliance ATHENA⁶ et de l'ANR en remplacement. Une longue réflexion sur l'évaluation en SHS est menée, où l'on apprend incidemment qu'en Allemagne les revenus de la vente des licences de téléphonie mobile 3G ont servi à financer la modernisation des universités, entre 2005 et 2007. Malheureusement cela n'inspire rien au Conseil, qui appuie

⁴ La CJC, auditionnée par le CDHSS, a produit des fiches détaillant ses positions sur les conditions de travail des jeunes chercheurs en France : statut, rémunération, encadrement, perspectives de carrière, etc. Elles sont disponibles en ligne : <http://ancmsp.com/fiches-CJC-2010>

⁵ Pour de nombreux rapports (SLR, Rapport Schwartz...), l'emploi des docteurs passe par la création d'emploi dans la haute fonction publique. Cette recommandation est récurrente et néanmoins non suivie de faits. Voir le « Rapport sur le doctorat et la Haute Fonction Publique », <http://ancmsp.com/Rapport-SLR-JC-ANDES-CJC-sur-le>

⁶ L'Alliance ATHENA regroupe le CNRS, la CGE (grandes écoles), la CPU (universités) et l'INED, mais pas l'Inserm, le CEA ou l'INRA, bien que ces instituts recrutent en SHS. Elle constitue l'une des cinq Alliances devant dominer la politique scientifique en France. Voir « Création de l'Alliance SHS, ATHENA », <http://ancmsp.com/Creation-de-l-Alliance-SHS-ATHENA>

l'AERES et plaide pour un mélange d'évaluation quantitative et de lecture de travaux, notamment lors des demandes de promotion. Certes.

Encore un an ?

Paru dans l'indifférence quasi-générale, ce texte n'apporte *in fine* pas grand-chose de nouveau, se contentant de reprendre des orientations déjà amorcées par ailleurs ou des lieux communs misérabilistes sur les SHS. Son travail prospectif est très limité, ce qui est doublement compréhensible : avec les nombreux rapports des dernières années (Godelier, Supiot, Futuris, Schwartz, Audier-Douillard, etc.), l'État sait déjà tout ce qu'il pourrait désirer savoir sur les SHS ; et la faible marge de manœuvre du CDHSS semble l'avoir réduit à un service après-vente des réformes gouvernementales. Visiblement satisfaite, la ministre a décidé la prolongation du Conseil pour un an. En attendant de voir à l'oeuvre le « CDHSS prolongé », nos lecteurs auront noté que ce premier bilan nous laisse un peu sur notre faim. ■

Éclairage

La CJC, c'est quoi ?

La Confédération des Jeunes Chercheurs (CJC) est un regroupement d'associations de jeunes chercheurs (doctorants et docteurs sans poste), existe depuis 1995, et est indépendante de tout syndicat ou parti. Son mode d'action est axé sur l'expertise et le lobbying auprès du Ministère et des élus. Elle se bat pour la reconnaissance du doctorat comme expérience professionnelle, qui doit donc être rémunérée, comme tout travail. Son action a permis, entre autres, la revalorisation de l'allocation de recherche en 2006 (devenue contrat doctoral), et l'amélioration des contrats de travail des jeunes chercheurs, par la lutte contre les financements illégaux (sans droits sociaux associés, par exemple) et l'amélioration de la charte des thèses et de son application.

L'ANCMSP s'y implique fortement depuis plusieurs années et y défend les sciences sociales, dont les conditions de travail peuvent être très différentes des sciences « dures ». Cette année, après avoir travaillé à des propositions pour le CDHSS – disponibles sur internet –, les priorités de la CJC sont la lutte contre les financements illégaux et la surveillance de la contractualisation de l'enseignement-recherche dans le contexte post-LRU, ainsi qu'une réflexion pour éviter que les procédures d'évaluation ne cautionnent une concentration des ressources sur les sites déjà privilégiés.

Si vous avez connaissance d'un contrat de travail à la légalité douteuse (sans ouverture de droits sociaux, ou bourses versées irrégulièrement et sous condition de rendu...), n'hésitez pas à nous le signaler pour éventuellement remédier à cette situation.

AECSF, AFSP, ANCMSP : une coopération bienvenue

La discipline a besoin de **ses trois associations !**

Adhésions

Rejoignez-nous !

L'ANCMSP accomplit un travail systématique de suivi des recrutements, de la discipline et des réformes dans l'enseignement supérieur et la recherche. Elle diffuse ses informations dans cette revue, *Système D*, et dans sa *newsletter*, « Jeune et poli(tiste) », qu'elle envoie aux abonné(e)s de sa *mailing-list*. Cette même liste de diffusion est devenue, au fil des années, un lieu de discussion central dans la science politique française. Soutenez-nous en adhérant ! Pour nous rejoindre en cotisant par chèque ou carte bancaire, rendez-vous sur www.ancmisp.com/adherer.

L'association

Nouveau bureau

L'ANCMSP a renouvelé son bureau lors de son Assemblée Générale du 18 juin 2010, qui s'est tenue à Paris. Voici la composition du bureau 2010-2011 :

- Lorenzo Barrault, Paris 1
- Damien Boone, Lille 2
- Élodie Bordat, IEP Aix-en-Provence
- François Briatte, IEP Grenoble
- Élise Demange, IEP Bordeaux, présidente
- Clément Desrumaux, Lille 2
- Maïlys Gantois, Paris 1, secrétaire adjointe
- Alexandre Hobeika, EHESS, trésorier
- Grégory Hù, Strasbourg
- Émilien Julliard, EHESS, trésorier adjoint
- Adrien Mazières-Vaysse, IEP Bordeaux
- Marième N'Diaye, IEP Bordeaux
- Thomas Rouquette, Nice, vice-président
- Gaël Villeneuve, Paris 8, secrétaire

Quelques statistiques : les femmes ne représentent que 29% du bureau, dont la présidence ; on compte 7 inscrits en université, 5 en IEP et 2 à l'EHESS ; enfin les 9 provinciaux dominent les 5 parisiens, et c'est très bien comme ça.

Au sein de la science politique, l'ANCMSP a pour partenaires privilégiées l'Association des Enseignants Chercheurs en Science Politique (AECSF) et l'Association Française de Science Politique (AFSP). Certains, ici ou là, s'interrogent sur la nécessité d'avoir trois associations pour une discipline qui compte un peu moins de quatre cent titulaires, fermant délibérément les yeux sur les milliers de Jeunes Chercheurs, docteurs ou doctorants, occupant des postes de non titulaires. L'ANCMSP considère au contraire que ces associations sont nécessaires car la configuration nouvelle portée par la LRU réclame plus que jamais une mutualisation des forces en présence. À cet égard, la coopération croissante opérée ces deux dernières années est porteuse, du moins nous l'espérons, d'une collaboration durable et constructive.

L'AECSF a changé son équipe et déborde de projets. Le journal *Palestra* est paru deux fois en deux ans. La qualité de sa mise en page s'oublie bien vite lorsque la publication s'empare de sujets aussi cruciaux que le nom de domaine « science politique » écarté des dénominations de diplôme. Aussi l'ANCMSP espère-t-elle, pour les prochains combats à venir, pouvoir compter sur une association d'enseignants et de chercheurs à ses côtés. En effet, les sujets préoccupants pour la discipline sont nombreux : chantier du recrutement (où la coopération est encourageante mais encore loin d'être parfaite – cf. chevauchements), relais, par les titulaires, des revendications et préoccupations des Jeunes chercheurs, etc. Pour autant, l'ANCMSP, moins prise par les jeux institutionnels (ou prise par des enjeux différents) se fera forte de rappeler aux « insiders » des réalités parfois oubliées...

L'AFSP s'engage également, de son côté, sur des questions disciplinaires. L'association a mis à la discussion une charte professionnelle pour amorcer une réflexion sur les pratiques en science politique. Ses interventions au côté de l'AECSF et de l'ANCMSP permettent un relais efficace des positions prises dans notre discipline sur des enjeux comme l'enseignement des sciences sociales au lycée ou sur la question des recrutements.

Le point d'orgue de cette coopération inter-associale a sans doute été la signature d'une

« charte des recrutements » (p. 10) plus adaptée aux enjeux du nouveau contexte des recrutements dans l'enseignement supérieur et la recherche et sans doute plus contraignante. L'ANCMSP est assez satisfaite de voir un projet initié conjointement avec l'AECSF prendre de l'ampleur. Les actions conjointes des trois associations sont désormais nécessaires pour que la charte soit signée par le plus grand nombre, pour que ses principes soient rappelés aux membres des comités de sélection à chaque recrutement, et qu'elle soit bel et bien appliquée.

La coopération est donc encourageante, mais elle laisse cependant penser que bien d'autres choses sont possibles. La charte ne doit ainsi pas rester lettre morte et devenir un véritable document circulant et diffusant les bonnes pratiques de recrutement. Bien d'autres sujets appellent également à ce que les trois associations coopèrent davantage. Ainsi, le format des thèses en science politique est un de ces enjeux. Dans un contexte mouvant, les doctorants reçoivent des injonctions toujours plus nombreuses et plus contradictoires. Il est donc nécessaire que nos associations se positionnent, en relation avec le CNU, et définissent ce qui est attendu d'une thèse et d'un jeune chercheur pour être recruté. A travers ses trois associations, la section 04 du CNU et la section 40 du CNRS, c'est l'ensemble de la discipline qui doit s'interroger et se concerter.

De même, les trajectoires professionnelles des jeunes chercheurs – vacations, CDD – interrogent aussi toute la discipline, ses modalités de fonctionnement et sa défense dans les universités. Si les contraintes budgétaires ou administratives sont souvent invoquées par les enseignants-chercheurs, ils sont ceux qui peuvent mettre en place les « bonnes pratiques » que la plupart défendent. Les associations de titulaires ont ici un rôle, éveiller les consciences et coordonner les pratiques pour que libéralités et vacations abusives n'aient plus leur place dans notre discipline !

Le salon des thèses, le 11 février prochain, ainsi que les prochaines assises de la science politique, organisés par les trois associations, devront être le lieu de cette réflexion collective.

Enfin, et plus globalement, cette coopération nous paraît vitale pour la défense de la science politique et de sa place dans les universités, où, LRU oblige, la défense des postes est l'un des enjeux les plus saillants de notre discipline, et continuera à l'être. Une solidarité inter-associale, sur cette question, est tout simplement impérative. ■